~~n.° 11~~ n.° 12 ~~cinq~~ six pièces

Rapport de MM. Sorbier 1er et Louis, sur les bandages pour l'exomphale par M. Macaire et sur la contestation de MM. Lafaye et Suret, à l'occasion de ces bandages.

M. Macaire Etudiant en chirurgie a presenté à l'academie deux bandages pour l'exomphale. M. de la faye en a fait un rapport contre lequel M. Suret s'est cru obligé d'ecrire. ces trois productions ont été remises aux commissaires soussignés pour faire l'examen des points respectivement contestés et en ~~faire~~ donner leur rapport à la compagnie.

La question la plus simple dans son origine est devenue compliquée sans ~~que~~ aucun motif. M. Macaire imagina un bandage pour un cas où l'on avoit inutilement appliqué toutes les autres especes de brayers connus, excepté celuy de M. Suret decrit dans le second tome des memoires de l'academie. il est clair par cette seule proposition qui se trouve dans le memoire de M. Macaire, et qui est aussi dans le rapport de M. de la faye, que le bandage de M. Suret n'etoit pas un des ~~ne devoit pas etre~~ objets de comparaison qu'on peut presenter à la nouvelle invention. son auteur n'exprime aucune preference de son bandage sur celuy de M. Suret, il dit qu'il luy a reussi où tous les autres avoient manqué de succès, à l'exception de celuy de M. Suret. on ne peut donc raisonnablement ~~en~~ conclure qu'il est superieur à celuy de M. Suret. la discussion sur la preference est tout à fait etrangere à la ~~pretention~~ pretention de M. Macaire, et si M. de La faye a cru pouvoir etablir cette preference en faveur de M. Macaire contre le bandage de M. Suret, il faut luy tenir compte personnellement de ses reflexions comme d'un travail favorable au progrès de l'art par l'utilité qui pourra resulter de leur examen.

M. Macaire avoit d'abord presenté deux bandages, mais il n'en adopte plus qu'un, c'est celuy dont la pelotte est au milieu de la partie convexe d'une lame elastique, ~~roulée en double S~~. en considerant ce bandage independamment des écrits dont il a été l'occasion, on peut croire qu'il n'a été appliqué utilement. l'auteur cite un fait

ARC 16 d 1 n°26
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
r 4

que vous ne luy niavons point. il dit que la personne pour qui il a imaginé ce moyen etoit fort grasse, et que tous les bandages qu'on luy avoit fait porter, n'avoient pu etre serrés au point convenable pour contenir la hernie, sans en etre blessée. La lame d'acier sur laquelle la pelote est montée dans le bandage de m. macaire a augmenté l'action de cette pelote sur l'anneau umbilical, et a dispensé de serrer la ceinture aussi fortement que dans l'usage des autres bandages. de la les parties ont été contenues. et la malade n'a point été blessée comme auparavant. voilà le merite qu'a eu dans ce cas particulier le bandage de m. macaire, mais cela etablit il une preference sur le bandage de m. foret?

on ne peut reprocher à cet academicien de n'avoir point exprimé nettement le cas qui l'a porté à imaginer son bandage. m. de la faye auroit pu le voir dans les ~~[illegible]~~ memoires de l'academie. un homme de l'art avoit un exomphale, et toutes les especes de bandages qu'il avoit vu reüssir sur tant d'autres, avoient été sans effet pour luy. m. foret ne decouvrit aucun deffaut dans les machines. mais en examinant le ventre il apperceut que celuy du malade etoit beaucoup plus gros et tendu, lorsqu'il etoit assis, que lorsqu'il etoit debout, couché, ou dans toute autre situation. il pensa alors que si la pelote qui doit s'opposer à la sortie des parties, etoit maintenue par une ceinture qui put s'allonger ou se raccourcir d'elle même, en se pretant aux differens degrés de tension et d'affaissement dont le ventre etoit susceptible à chaque instant, on pourroit empecher que les parties ne resortissent. c'est à quoy m. foret a parfaittement reussi par la mecanique de son bandage.

on voit que les premiers cas qui ont exercé le genie de mrs. foret et macaire ne se ressemblent point, et que ces deux auteurs ont eu des vües differentes à remplir. il suffisoit à m. macaire de trouver un moyen qui put contenir assez bien, sans serrer trop fort

la ceinture qui blessoit une personne fort grasse : il falloit à m. forest un bandage dont la ceinture put s'allonger et se raccourcir à chaque moment suivant les differentes positions que prenoit la personne pour qui il a été inventé. si ces deux inventions sont si differentes et par leur effet et par la maniere dont elles le remplissent il n'y avoit aucun lieu d'établir ~~un concours~~ entre les deux bandages une comparaison qui permet si peu de donner à l'un la preference sur l'autre. c'est cependant l'objet de la contestation entre ~~m. delafaye et~~ m. forest. et m. delafaye. celui ci dans son rapport dit que le bandage de m. macaire paroit l'emporter ~~de beaucoup~~ sur celui de m. forest par sa simplicité et par la construction de sa pelotte.

à l'egard de la simplicité, il est convaincu que celui de m. forest est très composé dans sa construction. mais ce n'est point là un sujet de contrariété d'avis. m. forest distingue fort bien la simplicité par rapport au malade qui porte un bandage et au chirurgien qui l'applique, de la simplicité ~~et~~ par rapport à l'ouvrier qui le construit. dans l'application et dans l'usage, le bandage de m. forest est ~~tout~~ aussi simple qu'aucun autre. et c'est une verité generale que toutes les machines qui servent à simplifier des actions, sont des moyens plus ou moins composés. pour faire rotir un poulet, il est incontestablement plus simple de se servir d'un tourne broche que d'une ficelle double, attachée à un clou, quoyque le tourne broche soit une machine bien plus composée.

La structure de la pelotte offre le second sujet de discussion. dans le bandage de m. macaire, elle est un peu concave du coté du ventre. celle de m. forest est convexe. comme la configuration de la pelotte n'est qu'accessoire au ~~bandage~~ bandage de m. forest, c'est à dire que ce n'est pas la pelotte qui en etablit la propriété à l'inventeur, ni même la propriété pour l'usage auquel il le destine, ~~je ne~~ nous ne doutons pas que m. forest ne trouve des cas où il jugera convenable d'avoir une pelotte concave. le point de la question est de savoir si en general la pelotte concave est plus avantageuse que la convexe. si cela est, il faudroit que

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

m. foure rectificat sa pelotte, et il seroit redevable de cette perfection au bandage de m.^r maraine, et même aux reflexions de m.^r delafaye. nous remarquerons en passant, qu'il a demis dans son rapport, la disposition des pieces de drap qui remplissent le creux de la piece de fer blanc, à contresens ~~[illegible]~~ que l'auteur l'indique, mais ceci n'est qu'une legere inattention. cette pelotte suivant m. delafaye retiendra mieux les parties que les pelottes convexes, en ce qu'elle n'a pas le double inconvenient d'entretenir peut etre l'ouverture par laquelle les parties s'echappent, et de pouvoir aisement se deplacer. il y a une petite equivoque dans la premiere proposition où l'on donne comme positif un inconvenient qui sur le champ devient problematique, par l'adverbe peut etre. mais m.^r foure ne s'attache point aux expressions. il invoque le temoignage de l'experience contre cet inconvenient pretendu, et sur l'avantage des pelottes bombées pour retenir plus completement les parties. il n'admet pas non plus l'inconvenient que la pelotte peut se deplacer aisement, ~~[illegible]~~ ajoutant dit-il qu'elle peut entretenir la dilatation des parties, en faisant l'office de coin. m. foure auroit pu remarquer que de ces deux inconveniens l'un exclut l'autre. en effet, si la pelotte bombée faisoit l'office de coin capable d'entretenir la dilatation des parties, ce seroit le moyen qui empecheroit le plus efficacement le derangement de la pelotte. m. foure observe avec raison qu'on ne fait jamais la pelotte assez menue pour porter dans l'ouverture, et que se trouvant assez etendue pour couvrir les bords du passage dilaté, elle ne peut pas entretenir cette dilatation, ce qui seroit l'inconvenient de la pelotte concave, qui ne retiendra pas si bien les parties. on pourroit ajouter que la pelotte ^convexe étant mollette, elle s'applattit dans son application ce qui donne plus de surface au point d'appuy.

Tel est le jugement impartial que nous portons sur cette contestation, qui ne laisse pas au bandage de m.^r maraine tous les avantages qu'on luy avoit attribués, ~~et~~ qui ~~[illegible]~~ ^nous paroit ^de plus ne pouvoir entrer en comparaison d'aucune maniere avec celuy de m.^r foure. à paris ce 5 octobre 1758

Verbier

Louis